# Annexes

## Convention

### CRUSEP AURA – CROS – UNSS – Rectorats

LOGO

LOGO

LOGO

LOGO

I. LES SIGNATAIRES

Etablie entre les soussignés :

Le rectorat de la région académique, ci-après désigné « rectorat » représenté par …………………………………………………………………………………………………, recteur de la région académique ;

Le Comité Régional Olympique et Paralympique de la région………………………………………………………, représenté par ……………………………………………………………………………………………………………, Président ;

Le Comité Régional USEP de la région ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………, représenté par ……………………………………………………………………………………………………………, Présidente;

L’UNSS service régional de l’académie de ……………………………………………………………………… représentée par ……………………………………………………………………………………………………………, directrice ;

L’UNSS service régional de l’académie de …………………………………………………………………………… représentée par ……………………………………………………………………………………………………………, directrice ;

L’UNSS service régional de l’académie de …………………………………………………………………………… représentée par ……………………………………………………………………………………………………………., directeur.

II. PREAMBULE

La pratique sportive est un support essentiel dans la construction de la vie sociale dès le plus jeune âge. Les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport sont sources d’épanouissement personnel et de bien-être.

La pratique sportive est proposée dans chacun des temps de l’enfant :

* Sur le temps scolaire dans le cadre de l’éducation formelle par le biais de l’éducation physique et sportive (EPS), discipline d’enseignement obligatoire pour les élèves scolarisés dans la région…………………………………………………………………………………………………………………….;
* Sur le temps périscolaire pour les élèves volontaires dans le cadre du sport scolaire proposé par les associations sportives scolaires, des rencontres ou compétitions organisées par les fédérations sportives scolaires, ou encore des activités encadrées et coordonnées par les collectivités territoriales ;
* Sur le temps extrascolaire, à travers l’offre sportive proposée par les associations sportives réparties sur l’ensemble du territoire.

La pratique sportive occupe ainsi un rôle fondamental dans l’éducation de notre jeunesse.

Le CROS ……………………………………………………………………………………………………………………………………., dans sa fonction de « Tête de réseau » du mouvement sportif, a pour mission première d’accompagner les bénévoles, fers de lance de nos associations, dans la totalité de leurs tâches. Il se veut aussi être un partenaire, conscient de ses responsabilités, pour l’ensemble des collectivités qui soutiennent la vie des clubs sportifs et en particulier pour les élus régionaux et les agents des services de l’État. Aussi le CROS …………………………………………………………………………….. s’est engagé à :

* Se positionner comme une institution garante du mouvement sportif ;
* Se renforcer comme lieu de ressources et de transmission ;
* Rassembler tous les acteurs du mouvement sportif autour d’un projet commun.

Le CROS ………………………………………………………………………………………………………………………………………… a pour mission également de diffuser les valeurs sportives et olympiques et d’encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre. Cette mission est d’autant plus d’actualité, depuis que le CROS est labélisé « Terre de Jeux 2024 ». Il s’est alors engagé aussi à contribuer à promouvoir :

* La célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
* L’héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
* L’engagement, pour que l’aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

Le mouvement sportif français, dont le CNOSF est le représentant légal, constitue un large réseau associatif, qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d’activités sportives dans leur dimension de loisirs ou de compétition.

Fort de ce constat et à la suite de la sélection par le CIO de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, un label « Génération 2024 » est créé pour les établissements scolaires et universitaires. A cette fin, la Région Académique …………………………………………………………………………………et le CROS …………………………………………………… collaborent et s’engagent pour mettre en œuvre le dispositif et le faire vivre sur le territoire régional.

Le Comité Régional USEP (CRUSEP) ……………………………………………………………………………………………….. a pour objectif de permettre la mise en place d’évènements et de rencontres sportives associatives sur le territoire auprès du plus grand nombre d’enfants des écoles publiques. Proposé en prolongement de l’EPS, le sport scolaire USEP s’adresse à tous, y compris aux élèves peu à l’aise avec leur corps ou en situation de handicap. C’est pourquoi l’USEP privilégie l’accessibilité et la découverte plutôt que la recherche de l’excellence et la spécialisation dans une discipline sportive.

Le sport scolaire répond à la fois aux enjeux de santé, de réussite éducative et de cohésion sociale.

C’est pour près de Xnbr élèves licenciés au sein des Xnbr départements, la possibilité de pratiquer des activités sportives de façon citoyenne et réfléchie et en leur permettant de rencontrer des enfants d’autres territoires.

Le rôle du CRUSEP est également de s’inscrire comme une passerelle entre l’école et les comités sportifs, en proposant des actions locales ou d’envergure. Le souhait est que tout licencié Usep de CM2 poursuive sa pratique sportive scolaire à l’UNSS en 6ème : une passerelle indispensable à un âge où de nombreux préadolescents décrochent et arrêtent toute pratique, notamment chez les filles.

La pratique conjointe en club est l’autre axe fort de la continuité du parcours sportif de l’enfant. L’ambition conjointe est de rendre la jeunesse plus active et plus sportive. Une nouvelle dynamique réunit aujourd’hui les partenaires que nous sommes, dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Les services académiques UNSS de la région …………………………………………………………………. valorisent les axes de développement suivants :

* La pratique sportive pour les filles
* La pratique sportive au sein des quartiers prioritaires et du monde rural.
* La pratique sportive pour les élèves en situation de handicap
* La formation vers les licenciés et les enseignants d’EPS, animateurs d’AS
* La formation des Jeunes Officiels
* La pratique sportive éco responsable
* La pratique sportive valorisant la santé et le bien-être

L’article premier des statuts de l’UNSS stipule que :

L’association dite Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a pour objet d’organiser et de développer la pratique d’activités sportives, composantes de l’éducation physique et sportive et l’apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Elle a donc une double responsabilité, celle d’organiser la pratique sportive et de promouvoir la vie associative dans les établissements scolaires, en cohérence avec les objectifs éducatifs.

L’expertise des signataires et leur maillage territorial respectif les conduisent à rechercher une continuité éducative et par conséquent à travailler de concert autour d’un projet global centré sur l’enfant.

III. FINALITES

Engagés dans une dynamique de prospective liée à la rénovation du modèle sportif français et à l’aube d’accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, les signataires partagent l’ambition de :

* Développer des actions visant à renforcer le rôle éducatif et social du sport à travers la valorisation d’une pratique sportive régulière, favorisant ainsi l’émergence d’une nation plus sportive et en meilleure santé ;
* Accompagner le dispositif G2024
* Faciliter la formalisation de collaborations plus étroites entre le monde scolaire et le monde sportif pour augmenter la pratique sportive de tous les jeunes tout en permettant la haute performance ;
* Œuvrer pour une évolution de l’accès à la pratique sportive dans les parcours d’enseignements et particulièrement les filières sportives visant l’excellence ;
* Coordonner les actions en faveur du développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.
* Permettre de sensibiliser les élèves à la citoyenneté en actes, et au respect de l’environnement
* Développer la pratique féminine, et mettre en place afin de lutter contre la discrimination

A travers cette convention-cadre, les signataires s’entendent sur des axes prioritaires ainsi que des modalités de collaboration visant à être déclinées au niveau fédéral comme territorial.

IV. AXES PRIORITAIRES D’INTERVENTION

Les signataires s’accordent sur les axes prioritaires d’intervention suivants :

1. Sport et enseignement ou comment développer une culture sportive

* Renforcer la culture olympique et paralympique en lien avec les programmes scolaires, notamment avec le dispositif « Classes olympiques » ;
* Développer différentes formes de pratiques et d’organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs en toute complémentarité par la déclinaison locale des conventions pluripartites ;
* Contribuer au développement des écoles et établissements labélisés « Génération 2024 » ;
* Favoriser la formation d’une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination, fait de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage ;
* Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants notamment avec la mise en place de formations partenariales regroupant l’éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires ;
* Des nouvelles filières sport notamment par la recherche de « bi-qualifications » ou « mentions complémentaires » avec implication dans des organisations UNSS ;
* Accompagner le parcours sportif de l’école à l’université par l’utilisation d’un livret sportif ou d’un livret de compétences qui répertorie les expériences et compétences acquises dans le milieu scolaire et le milieu sportif.

2. Sport et bien-être ou comment faciliter l’accès au sport pour le plus grand nombre - Favoriser les passerelles entre l’école et le club par l’intermédiaire de :

* Une carte « découverte passerelle école-clubs », permettant à l’élève de tester plusieurs disciplines sur une période donnée, pour l’amener à choisir un sport et adhérer au club qui lui correspond le mieux ;
* Les « Jeux des Jeunes » (jeux des jeunes sont ciblés 5ème/4ème) organisés tous les deux ans pour donner le goût du sport et amener les collégiens et lycéens (ou jeunes licenciés du sport scolaire vers les clubs.
* Faire la promotion des bienfaits du sport en matière de santé et d’hygiène de vie ;
* Faciliter l’accès à la pratique sportive inclusive notamment pour les élèves en situation de handicap et les publics isolés (opérations promotionnelles de découverte de la pratique), etc.
* Permettre à chacun, valide et non-valide, de s’épanouir dans une modalité de pratique adaptée (du sport pour tous à la détection de jeunes talents).

3. Sport et jeunes talents sportifs ou comment favoriser l’accompagnement scolaire des jeunes sportifs à fort potentiel

* En lien avec l’ensemble des acteurs concernés, favoriser une plus grande continuité du parcours scolaire pour les élèves en situation de performance sportive, en s’appuyant sur tout dispositif permettant l’adaptation, voire l’aménagement de la scolarité ;
* Harmoniser et mettre en cohérence l’ensemble des dispositifs existants pour renforcer la continuité éducative et favoriser la réussite du double projet.

4. Sport et engagement ou comment valoriser l’implication associative des jeunes générations

* Favoriser l’engagement dans les fonctions associatives par un apprentissage formalisé de compétences spécifiques (jeunes dirigeants, jeunes officiels, etc.) ;
* Contribuer à la préparation des volontaires en charge de l’accueil des JOP 2024 notamment par la sensibilisation au volontariat, et mobiliser les étudiants pour assurer des missions de Service Civique dans le cadre de leur année de césure, notamment par la mise en place des classes Milliat- Coubertin.
* Accompagner la mise en place du service national universel en facilitant la sensibilisation à la vie associative dans le secteur sportif.

V. MODALITES DE COLLABORATION

* Les signataires s’engagent, avec le concours des fédérations sportives scolaires, à collaborer selon les modalités de mise en œuvre qui seront définies en fonction des actions identifiées par chacune des parties prenantes et de leurs domaines de compétences propres :
* Pilotage par l’une ou l’autre des entités, co-pilotage ;
* Participation / contribution des uns aux travaux des autres et de toute autre forme de soutien et de relais ;
* Formalisation en commun de supports pédagogiques ;
* Renforcement de l’information et la communication relatives aux possibilités de pratique sportive.

Ces modalités de collaboration seront formalisées sous forme de déclinaison de cette convention cadre.

La mise en œuvre de cette convention pourra, en fonction des actions identifiées, dépasser l’association des seuls signataires pour mobiliser les acteurs légitimes tels que le sont les fédérations sportives agréées, le Comité d’Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l’agence pour l’enseignement du français à l’étranger, les collectivités, l’Agence pour le Service civique, etc.

Plusieurs temps forts et actions structurantes peuvent venir rythmer la mise en œuvre de cette convention :

* La Journée du Sport Scolaire de septembre, coïncidant avec la rentrée scolaire et la reprise de la saison sportive ;
* La mise en œuvre et le déploiement de la carte passerelle école-club à la rentrée scolaire de septembre ;
* La semaine Olympique et Paralympique de février correspondant à la mi- année ;
* La Journée Olympique du 23 juin arrivant au terme de la saison scolaire et juste avant les vacances d’été ;
* Les Jeux des Jeunes, « Jeux avant les Jeux » dont la première édition est programmée en 2021.

VI. COMMUNICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET DÉCLINAISON

Les signataires s’engagent à relayer la présente convention afin de favoriser sa déclinaison dans les territoires. Les fédérations sportives scolaires et universitaires seront associées à la déclinaison de cette convention.

Les préceptes de cette convention seront intégrés dans la conception des conventions avec les fédérations sportives.

VII. DURÉE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage de cette convention, associant les représentants des signataires, se réunira au moins une fois par an.

A cette occasion, un bilan de l’année écoulée et un fléchage des actions prioritaires pour l’année à venir seront établis et partagés par les signataires.

La présente convention ne fait pas l’objet de dispositions financières. Ces dernières seront traitées de façon indépendante en fonction des projets et des parties prenantes associées.

Cette convention est signée pour une durée de 5 ans, englobant ainsi les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, soit le ………………………………………...

\*une Annexe est jointe à cette convention, recensant les actions phares de la région ……………………………………………………………………………. et précisant des évolutions attendues d’ici 2024.

Fait à

Signatures

ANNEXE 1 Convention CROS CRUSEP UNSS Rectorats

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ACTIONS PHARES | EDUC NAT | CROS | USEP | UNSS |
| Sport et enseignement ou comment développer une culture sportive | |  |  |  |  |
| Renforcer la culture olympique et paralympique en lien avec les programmes scolaires, notamment avec le dispositif « Classes olympiques » ; | Accompagnement des classes Milliat et De Coubertin  Classes olympiques 1er et 2nd degré Camp olympique  Ressources d’accompagnement G2024, SOP, JOP JNSS Pentathlon des Arts | X  X  X  X | X  X  X  X | X  X  X | X  X  X |
| EVOLUTION ATTENDUE : associer l’UNSS au projet de camp olympique d’ici 2024 | | | | | |
|  | | | | | |
| Développer différentes formes de pratiques et d’organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs en toute complémentarité par la déclinaison locale des conventions pluripartites ; | JNSS, JOP, SOP Mouv’Auvergne-Rhône-Alpes  Cross  Foulée blanche.  Lycéenne  Partenariats sportifs (sco’biwak avec la ligue de C.O. , Fête familiales USEP multi activités, Rugby renouveau, Foot à l’école…) Conventions clubs sportifs et participation à des évènements sportifs | X  X | X  X | X  X | X  X |
| EVOLUTION ATTENDUE : consolider les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats en lien avec 2024 | | | | | |
|  | | | | | |
| Contribuer au développement des écoles et établissements labélisés « Génération 2024 » ; | Participation au comité de pilotage G2024  Participation JNSS + JOP + SOP  Challenges régionaux  Accompagnement et appui technique auprès des établissement labélisés Proposition d’espaces collaboratifs pour accompagner le label G2024 | X  X | X  X | X  X | X  X |
| EVOLUTION ATTENDUE : continuer à développer le dispositif, cibler les établissements 1er et 2nd degrés pour les engager dans la labélisation en lien avec les territoires Terre de Jeux et le mouvement sportif, inciter à la labélisation G2024 pour les établissements non affiliés fédérations sportives scolaires | | | | | |
|  | | | | | |
| Favoriser la formation d’une éthique sportive permettant de lutter contre toute discrimination, fait de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage ; | Lutte contre les discriminations  Lycéenne (discrimination, prévention addiction)  Cross + JNSS + SOP + JOP  Congrès des enfants (lutte contre les discriminations) outils associatifs nationaux, débat associatif | X  X | X     X | X  X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : renforcer le rôle du mouvement olympique sur ce projet | | | | | |
|  | | | | | |
| Contribuer à la formation initiale et continue des enseignants notamment avec la mise en place de formations partenariales regroupant l’éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires ; | Formations animateurs d’A.S. (Ligue de volley, FFF…)  Animations pédagogiques USEP, Plan départemental de formation G2024 | X  X | X | X  X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : assurer la continuité des formations, développer la vie associative | | | | | |
|  | | | | | |
| Contribuer à la mise en place des nouvelles filières sport notamment par la recherche de « bi-qualifications » ; | Mention complémentaire (post-bac)  Jeunes organisateurs : aide à l’organisation | X X |  |  | X X |
| EVOLUTION ATTENDUE : suivi des nouvelles filières | | | | | |
|  | | | | | |
| Accompagner le parcours sportif de l’école à l’université par la mise en place d’un livret sportif qui répertorie les expériences et compétences acquises dans le milieu scolaire et le milieu sportif. | Assurer un suivi via OPUSS (ENT UNSS)  Formation arbitrage de jeunes usépiens par des jeunes officiels UNSS ou des stagiaires STAPS  Carte jeune arbitre officiel USEP | X  X |  | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : mise en place du parcours sportif | | | | | |
|  | | | | | |
| Sport et bien-être ou comment faciliter l’accès au sport pour le plus grand nombre | |  |  |  |  |
| Favoriser les Passerelles entre l’école et le club par l’intermédiaire de :  Une carte « découverte passerelle école-clubs», permettant à l’élève de tester plusieurs disciplines sur une période donnée, pour l’amener à choisir un sport et adhérer au club qui lui correspond le mieux ; | Conventions locales.  Conventions entre comités et services départementaux  Convention Ligues et service régional.  Jeux sur tous les territoires en cours.  Objectif s’appuyer sur l'existant pour valoriser les événements avec l’appui des partenaires.  Cartes passerelles | X | X | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : suivi et mise en œuvre des conventions | | | | | |
|  | | | | | |
| Faire la promotion des bienfaits du sport en matière de santé et d’hygiène de vie ; | Grands évènements stands avec partenaires Rencontres USEP Journées Santé  Outils numériques et pédagogiques (outil mallette « bouge ton attitude Santé ») | x | x | x | x |
| EVOLUTION ATTENDUE : proposer des innovations et communiquer | | | | | |
|  | | | | | |
| Faciliter l’accès à la pratique sportive inclusive notamment pour les élèves en situation de handicap et les publics isolés (opérations promotionnelles de découverte de la pratique), etc. | Développement du SPORT PARTAGE  Sensibilisation au handicap Inclusion Outils numériques et pédagogiques (salle virtuelle « Tous pareils tous différents ») Conventions de prêt de matériel | X | X | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : proposer des innovations et communiquer | | | | | |
|  | | | | | |
| Permettre à chacun, valide et non-valide, de s’épanouir dans une modalité de pratique adaptée (du sport pour tous à la détection de jeunes talents). | Besoins spécifiques recensés en amont de chaque rencontre Adaptations des pratiques Partenariat Handisport | X | X | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : renouer les partenariats | | | | | |
|  | | | | | |
| Sport et jeunes talents sportifs ou comment favoriser l’accompagnement scolaire des jeunes sportifs à fort potentiel | | | | | |
| En lien avec l’ensemble des acteurs concernés, favoriser une plus grande continuité du parcours scolaire pour les élèves en situation de performance sportive, en s’appuyant sur tout dispositif permettant l’adaptation, voire l’aménagement de la scolarité ; | “Cité de tous les talents” : sport / arts avec aménagement horaires et partenaires.  Majoritairement de la compétence des établissements scolaires (CE). | X |  |  | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : | | | | | |
|  | | | | | |
| Harmoniser et mettre en cohérence l’ensemble des dispositifs existants pour renforcer la continuité éducative et favoriser la réussite du double projet. | De la compétence des établissements scolaires (CE). | X |  |  |  |
| EVOLUTION ATTENDUE : | | | | | |
|  | | | | | |
| Sport et engagement ou comment valoriser l’implication associative des jeunes générations | | | | | |
| Favoriser l’engagement dans les fonctions associatives par un apprentissage formalisé de compétences spécifiques (jeunes dirigeants, jeunes officiels, etc.) ; | Formation jeunes arbitres et juges  Formation jeunes organisateurs.  Formation jeunes dirigeants  Formation secouristes  Formation jeunes reporters  Formation brigades vertes Enfants organisateurs de rencontres, apprentissage des rôles sociaux, arbitrage, Guide de l’enfant auteur à l’enfant acteur | X | X | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : cibler certaines formations pour augmenter le nombre de jeunes formés (secourisme…) | | | | | |
|  | | | | | |
| Contribuer à la préparation des volontaires en charge de l’accueil des JOP 2024 notamment par la sensibilisation au volontariat, et mobiliser les étudiants pour assurer des missions de Service Civique dans le cadre de leur année de césure, etc. ; | Formation de jeunes officiels mais, à ce jour, pas d’information sur les entrées possibles dans Paris 2024.  Engagement de services civiques et volontaires sur les projets Générations 2024 | X | X | X | X |
| EVOLUTION ATTENDUE : encourager la possibilité donnée à des jeunes de la génération responsable et jeunes d’être impliqués dans l’organisation des Jeux de Paris 2024 | | | | | |
|  | | | | | |
| Accompagner la mise en place du service national universel en facilitant la sensibilisation à la vie associative dans le secteur sportif. | Engagement citoyen dans les associations.  Reconnaissance des parcours citoyens | X |  |  |  |
| EVOLUTION ATTENDUE : à définir | | | | | |

ACTION ENVISAGÉE : Les « Jeux des Jeunes », organisés pour donner le goût du sport et amener les jeunes vers les clubs.

A METTRE EN ŒUVRE en 20… : COPIL dédié à venir

En complément des actions phares, il est également possible d’y ajouter : le déploiement des 30 minutes d’activité physique quotidienne, la diffusion du film La Couleur de la Victoire, les Services Civiques Génération 2024.